

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil douze, le 25 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Daniel BOUR, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, membres titulaires et Patrice SCHWARTZENTRUBER, membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.

<u>Étaient excusés</u>: Mesdames et Messieurs Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Arlette ECABERT, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LAVAL, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Françoise PELCAT, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Jacques DUPREZ, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Sylvie MANZONI à Christian RAYOT, Françoise PELCAT à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Claude JACOB, Elghazi ZOUNDARI à Pierre OSER.

<u>Assistaient à la séance</u>: Messieurs Claude BRUCKERT, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
18 octobre 2012	18 octobre 2012	18 octobre 2012 En exercice	
		Présents	20
		Votants	27

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Jean-Jacques DUPREZ est désigné.

2012-06-27 – Service des eaux – Décision Modificative N°2

Rapporteur: Thierry MARCJAN

Préfecture du Terr. de Belfort

0 9 NOV. 2012

Service Courrier

Vu la délibération n°2012-03-02 A du 12 avril 2012 adoptant le budget primitif du service des eaux

Pour permettre le paiement de l'emprunt réalisé précocement cet été aussi bien en intérêts qu'en capital, il est nécessaire de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

90053 Communauté de Communes du Sud Territoire			
Code INSEE	SERVICE DES EAUX (60300)	DM n°2	2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

ajustement des emprunts 66111 1641

Distance	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses Imprévues (exploitation)	3 000,000 €	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (exploitation)	3 000,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	3 000,00 €	0,00€	0,00 €
TOTAL D 88 : Charges financières	0,00 €	3 000,00 €	0,00€	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 000,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues (investissement)	2 000,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	2 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 18 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 000,00 €	0,00€	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00€	0,00 €
Total Général		0,00€		0,00€

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

• d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Eau selon le tableau ci-dessus.

